



## JUDICIAL VACANCIES IN BRITISH COLUMBIA

In October 2016, the Government of Canada reformed the judicial appointment process to make it more merit based, transparent, and responsive to the diversity of Canadian society. The independent Judicial Advisory Committee for British Columbia evaluates judicial applications, submitting a list of “highly recommended” and “recommended” candidates for consideration by the Minister of Justice and Attorney General of Canada.

**The Minister of Justice and Attorney General of Canada invites candidates to apply for federal judicial appointment.** Applicants from all backgrounds are encouraged to apply, as the judiciary should reflect the diversity of the society it serves.

**By January 1, 2018, we anticipate that the following judicial positions will arise in British Columbia:**

- Three (3) vacancies on the Court of Appeal for British Columbia; and
- Eleven (11) vacancies on the Supreme Court of British Columbia, including
  - Seven (7) in Vancouver,
  - Two (2) in Kelowna,
  - One (1) in Chilliwack, and
  - One (1) in New Westminster.

Note that the locations of the Supreme Court positions are subject to change, prior to being filled, at the discretion of Chief Justice Hinkson.

The minimum requirement to apply for federal judicial appointment is ten (10) years completed membership at the bar of a Canadian province or territory. Consistent with the *Judges Act*, members of the Law Society of British Columbia, masters and registrars, and judges of the Provincial Court of British Columbia are eligible to apply for federal judicial appointment in British Columbia.

**Pre-existing pools of judicial candidates were disbanded as of October 20, 2016.**

All applicants must submit nine (9) copies of the new Questionnaire for Federal Judicial Appointments (current version – October 2016). This application will be valid for a period of two (2) years commencing from the date of evaluation by the Judicial Advisory Committee. After this date, a candidate must reapply for continued consideration.

Judges of the Supreme Court of British Columbia who wish to be appointed to the Court of Appeal are encouraged to write directly to the Minister of Justice and Attorney General of Canada. They are asked to provide a *curriculum vitae* and a letter of interest describing, in detail, their qualifications for appointment to the Court of Appeal.

If you wish to apply, if you require a Questionnaire, or if you would like further information, please consult the website of the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs: <http://www.fja-cmf.gc.ca/home-accueil/index-fra.html>. You may also call the Commissioner’s Office at 613-992-9400 or 1-877-583-4266 (toll free).

All completed applications must be sent, either by courier, mail or hand delivery, to:

Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs Canada  
99 Metcalfe Street, 8<sup>th</sup> Floor  
Ottawa ON K1A 1E3



## POSTES VACANTS À LA MAGISTRATURE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

En octobre 2016, le gouvernement du Canada a annoncé des réformes au processus de nomination à la magistrature. Ces réformes visent à augmenter la transparence du processus, qui devra refléter davantage la diversité de la société canadienne. Suite à ces réformes, le Comité consultatif à la magistrature pour la Colombie-Britannique a été reconstitué. L'évaluation des candidatures à la magistrature est en cours.

**D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018, nous prévoyons combler au moins quatorze (14) postes en Colombie-Britannique.** Les emplacements des postes de la Cour suprême peuvent être modifiés avant qu'ils ne soient comblés, à la discrétion du juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

- Trois (3) postes à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique; et
- Onze (11) postes à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, dont
  - Sept (7) postes à Vancouver
  - Deux (2) postes à Kelowna
  - Un (1) poste à Chilliwack, et
  - Un (1) poste à New Westminster.

**Le Comité consultatif à la magistrature pour la Colombie-Britannique invite donc les individus à poser leur candidature.** La magistrature canadienne devrait refléter la diversité de la société canadienne. Les membres issus de tous les milieux sont invités à présenter leur candidature.

Pour présenter sa candidature à la magistrature fédérale, le candidat doit obligatoirement être membre du Barreau d'une province ou d'un territoire canadien à titre d'avocat depuis au moins dix (10) ans. Les membres du Barreau de la Colombie-Britannique et les juges de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique, ainsi que les protonotaires (*Masters*) et les greffiers (*Registrars*) des cours supérieures de la province, peuvent postuler à la magistrature fédérale en Colombie-Britannique, conformément à la *Loi sur les juges*.

Les bassins de candidats formés selon l'ancien processus de nomination à la magistrature (avant le 20 octobre 2016) ne sont plus valides. Les avocats et les juges des cours provinciales qui souhaitent postuler doivent présenter neuf (9) copies du Questionnaire relatif aux nominations à la magistrature fédérale (version courante – octobre 2016). La candidature sera valide pour une période de deux (2) ans à compter de la date de son évaluation par le Comité consultatif. Après cette date, le candidat doit postuler de nouveau s'il veut que sa candidature soit considérée.

Des exigences différentes existent pour les juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique qui désirent être nommés à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Ces juges sont encouragés à écrire directement à la Ministre de la Justice et procureure générale du Canada pour exprimer leur intérêt et décrire leurs qualifications pour une nomination à la Cour d'appel.

Si vous souhaitez postuler et avez besoin d'un Questionnaire, ou si vous désirez obtenir davantage de renseignements, veuillez consulter le site web du Commissariat à la magistrature fédérale : <http://www.fja-cmf.gc.ca/home-accueil/index-fra.html>. Vous pouvez également téléphoner au Commissariat au 613-992-9400 ou au 1-877-583-4266 (sans frais).

Les demandes dûment remplies doivent être envoyées par messenger, par la poste ou par livraison en mains propres à l'adresse suivante :

Commissariat à la magistrature fédérale Canada  
99, rue Metcalfe, 8<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 1E3